



DELIBERATION N° 16

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27
Pour : 27
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-sept, le onze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 5 décembre 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C.ORDONNES, M. EVENE, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, C.DUPIN, C. DUFOUR, S.PUYO, A.VALOT, M.LORDON, N.DAUGA, J.DARRIGADE, G.ELGART, A.LECHEVALLIER, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, C.LOUSTALET, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : P. ACEDO (pouvoir à F.GONZALEZ), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G.MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), F.MARTINEZ (pouvoir à C.MARTIN),

Membre excusée sans procuration : MA THEBAUD

Secrétaire de séance : G.LASSABE

Monsieur le Maire expose que le chemin Delaur présente en raison de son étroitesse un véritable danger pour la sécurité publique.

L'emplacement réservé n° 36 a été prévu au PLU afin de permettre son élargissement. La Commune s'est engagée auprès des riverains à réaliser ces travaux le plus rapidement possible.

Pour ce faire la Commune doit acquérir plusieurs parcelles à savoir auprès des propriétaires suivants :

Consorts DUCASSOU	AT 92	67 m ²
	AT 94	51 m ²
	AT 95 p	281 m ²
	AT 96	26 m ²
SARL SOLANA	AT 97	37 m ²
	AT 136	34 m ²
	AT 140	205 m ²

Objet :
**Aménagement du
Chemin Delaur -
Acquisition de
parcelles auprès
des Consorts
DUCASSOU et de
la SARL SOLANA -
Autorisation de
signer le
protocole
d'accord avec les
consorts
DUCASSOU et les
actes
d'acquisition
auprès des
Consorts
DUCASSOU et de
la SARL SOLANA**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous-Préfecture
de Bayonne
le et de la publication
le*

Les propriétaires concernés ont fait connaître leur accord de principe en vue de la cession gratuite des parcelles précitées nécessaires aux travaux d'élargissement du chemin.

Par ailleurs, les consorts Ducassou se sont montrés très coopératifs et ont également proposé des parcelles permettant d'améliorer le fonctionnement et la sécurité du rond-point avenue Charles De Gaulle.

Ces travaux d'élargissement vont nécessiter la suppression de la clôture et des haies de leur propriété ainsi que le déplacement de l'entrée existante.

Dans l'attente de la conclusion des actes de cession, il a été convenu de conclure avec les consorts Ducassou un protocole d'accord, afin d'arrêter les modalités de transfert des parcelles dans le domaine privé communal et les travaux de remise en état à effectuer sur la propriété des consorts Ducassou.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles précitées auprès des consorts Ducassou et de la SARL SOLANA et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les consorts Ducassou un protocole d'accord, préalable au transfert de propriété, afin de permettre les travaux d'aménagement du rond-point Charles de Gaulle.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré

- . **Décide** de l'acquisition à titre gratuit des parcelles AT n° 92, 94, 95p, 96 auprès des consorts Ducassou,
- . **Décide** de l'acquisition à titre gratuit des parcelles AT n° 97, 136, 140 auprès de la SARL SOLANA,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes notariés d'acquisition correspondants ou Mme Thébaud, 1^{ère} adjointe si conclusion d'actes en la forme administrative,
- . **Dit** que les divers frais (géomètre, notaire le cas échéant...) seront supportés par la Commune,
- . **Approuve** le protocole d'accord avec les Consorts Ducassou,
- . **Autorise** M. le Maire à signer ledit protocole.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 12 décembre 2017
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/12/2017